

# Annonces Légales

Arrêté n° R03-2020-12-31-001 du 31 décembre 2020 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales

En vertu de cet arrêté, le tarif hors taxe à la ligne est de 4.16 €

## CONSTITUTIONS

EGA04297

Par acte SSP du 11/11/2021, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : KerSkaya  
Objet social : Achats ventes produits non réglementés  
Siège social : 2 bis Lotissement Yarde, 97351 Matoury.  
Capital : 100 000 € Durée : 99 ans  
Président : Mme Briquet Riché Sarita, demeurant 2 bis Lotissement Yarde-Che-min la levée, 97351 Matoury  
Immatriculation au RCS de Cayenne

EGA04307

Aux termes d'un acte SSP en date du 16 décembre 2021 il a été constituée une société ; Dénomination sociale : **S.A.S.U. SLM EFER LAV'AU** Siège social 14, Allée des ASTERACEES 97320 SAINT-LAURENT-DU-MARONI, Forme : SASU Capital : 1 000 Euros Objet social : Achat, Vente, Location, nettoyage et lavage de véhicules ; Président Monsieur Cyril BREE, né le 6 juillet 1996 à GRAND SANTI (GUYANE), de nationalité française, résident en Guyane, demeurant 14, Allée des ASTERACEES 97320 SAINT-LAURENT-DU-MARONI, pour une durée indéterminée Durée SASU : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Cayenne.

## MODIFICATION

EGA04305

### SCI ARDELY

SCI au capital de 200€  
Siège social : 6 avenue des plages  
97354 REMIRE-MONTJOLY  
851 399 030 RCS CAYENNE

### Changement de dirigeant

Les associés, par AG du 18/11/2021, ont pris acte de la démission de Mme Delphine BOULANGER de son mandat de gérante de la Société à compter du 18/11/2021 et ont décidé de nommer en remplacement en qualité de nouveaux gérants, à compter du 18/11/2021 et pour une durée illimitée, Mme Lysa BOULANGER et M. Arnaud BOULANGER demeurant ensemble 6 avenue des plages 97354 REMIRE-MONTJOLY.

Le dépôt légal sera effectué auprès du GTC de CAYENNE.

EGA04306

### SOCIETE DE TRAVAUX ROUTIERS ET GENERAUX

Société à responsabilité limitée  
au capital de 1 000 125 euros  
Siège social : 17 rue Mombin  
ZA de Soula 2  
97355 MACOURIA - TONATE  
522 250 935 RCS CAYENNE

### NOMINATION COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux termes d'une délibération en date du 11 juin 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé : la société BRUNO HEBERT & ASSOCIES désormais dénommée BH&A AUDIT dont l'adresse professionnelle est au chemin de la Chesnée 50700 VALOGNES en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 dé-

cembre 2023.  
Pour avis

La Gérance

## DISSOLUTION

EGA04298

### Teleformation Solutions

SASU au capital de 2000€  
Siège social : bureau 4 258 av Justin  
Catayée rte de la Madeleine  
97300 Cayenne  
884 793 670 RCS Cayenne

Le 30/09/2021, le président a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/09/2021, nommé en qualité de liquidateur M. Ebeyer Joseph, demeurant 548 impasse de la Colline 97351 Matoury et fixé le siège de liquidation au siège social.  
Dépôt au RCS de Cayenne

## ENQUÊTE PUBLIQUE

EGA04263



### Demande de permis de construire (PC n° 9733041910061) de la centrale solaire photovoltaïque de Kourou-Pariacabo, au sol, sur le territoire de la commune de Kourou

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le préfet de la région Guyane a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande de permis de construire (PC n° 9733041910061) présentée par la SAS Centrale Photovoltaïque de Kourou-Pariacabo, en vue de la construction d'une centrale solaire photovoltaïque au sol, sur le territoire de la commune de Kourou, d'une puissance comprise entre 4 et 6 Mwc sur le fondement des articles R. 123-1 à R. 123-27 du code de l'environnement et de la loi sur l'eau.

Cette enquête est prescrite du 20 décembre 2021 au 21 janvier 2022.  
Le maître d'ouvrage est la SAS Centrale Photovoltaïque de Kourou-Pariacabo (filiale d'EDF Renouvelables France). La personne en charge de ce dossier est M. Damien LAVILLE, le directeur de projets Outre-Mer - mail : damien.laville@edf-re.fr - téléphone : 04 99 13 09 21 ou 06 29 62 23 39. L'adresse de la correspondance est la suivante : EDF Renouvelables Outre-Mer - 35 Boulevard de Verdun - 34 500 BEZIEERS.

Le service instructeur est la direction générale des territoires et de la mer (DGTM), service « Urbanisme, Logement et Aménagement » - unité « Urbanisme ». La personne en charge de ce dossier est Mme Colette METHON-CARON - Colette.Caron-1@developpement-durable.gouv.fr - 05 94 39 80 81.

Le président du tribunal administratif de Guyane a désigné, par ordonnance n° E21000012 / 97 du 28 octobre 2021, M. Marc Cyrille MONTET en qualité de commissaire enquêteur.

Durant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable :

☑ En version papier :  
- à la mairie de Kourou, 30 Avenue des Roches - 973 10 Kourou, ouvert du lundi au vendredi de 08h00 à 15h00  
☑ En version dématérialisée :  
<http://centrale-photovoltaïque-kourou-pariacabo.enquetepublique.net>  
☑ sur le site internet des services de l'État en Guyane :  
<https://www.guyane.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques/2021>

Ce dossier comprend notamment :  
- le dossier de demande de permis à construire du projet  
- l'avis n° 2021 APGUY3 de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) de Guyane du 26 mai 2021 et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage à cet avis du 13 juillet 2021  
- l'ensemble des divers avis favorables des services.

Durant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- par écrit, sur le registre d'enquête publique tenu à la disposition du public, à l'adresse susmentionnée
- sur le registre dématérialisé :  
<http://centrale-photovoltaïque-kourou-pariacabo.enquetepublique.net>
- par courriel :  
[centrale-photovoltaïque-kourou-pariacabo@enquetepublique.net](mailto:centrale-photovoltaïque-kourou-pariacabo@enquetepublique.net) ou  
[dga-djc-enquetes-publiques@guyane.pref.gouv.fr](mailto:dga-djc-enquetes-publiques@guyane.pref.gouv.fr)
- sur le site internet des services de l'État en Guyane :  
<https://www.guyane.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques/2021> via l'onglet « Réagir à cet article »
- par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur M. Marc Cyrille MONTET - Direction Juridique et du Contentieux - Bâtiment HEDER - RDC - Rue ÉLISA ROBERTIN - 97 307 Cayenne Cedex.

Toutes les observations devront parvenir durant la période de l'enquête publique, au plus tard le vendredi 21 janvier 2022 avant la fermeture de la mairie de Kourou, pour les observations écrites et avant minuit pour les observations dématérialisées. Les observations adressées par voie postale devront être reçues par la DJC au plus tard le vendredi 21 janvier 2022.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Kourou, au cours des permanences suivantes :  
- mercredi 22 décembre 2021 de 8h à 12h  
- vendredi 7 janvier 2022 de 8h à 12h  
- vendredi 14 janvier 2022 de 8h à 12h  
- vendredi 21 janvier 2022 de 8h à 12h.

En raison des circonstances sanitaires exceptionnelles liées à l'épidémie de Covid-19, la participation à cette enquête devra se faire dans le respect des mesures d'hygiène dites « gestes barrières » et de distanciation sociale ainsi que, le cas échéant, des modalités pratiques mises en place par la mairie. Préalablement à tout déplacement, il est conseillé de se renseigner auprès de la mairie afin de connaître ces modalités pratiques (par exemple : prise de rendez-vous, port du masque, se munir de son propre stylo).

A l'issue de la procédure, le préfet de la région Guyane est susceptible de délivrer ou de refuser le permis de construire. Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public à la mairie de Kourou. Ce même rapport, avec ses conclusions motivées, seront consultables pendant un an sur le site internet suivant :  
[www.guyane.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques/2021](http://www.guyane.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques/2021)  
Cayenne, le 29 novembre 2021

Le Prefet

Vous voulez lire

l'Apostille

le vendredi matin ?

Abonnez-vous en

ligne !

7 jours sur 7

24 H sur 24

Paiement sécurisé

[www.lapostille.fr](http://www.lapostille.fr)

Une annonce à publier en Guadeloupe ?

Saisissez-la en ligne

[www.leprobant.fr](http://www.leprobant.fr)